

# CONDITIONS DE VENTE VOLS

Mises à jour du 21/11/2016

 <p><b>Cercle des Vacances</b> LE VRAI VOYAGE SUR MESURE</p>	<p><b>Billets Discount (<a href="http://billetsdiscount.com">billetsdiscount.com</a>) est une marque du Cercle des Vacances</b></p> <p><b>LE CERCLE DES VACANCES</b> S.A.S au capital de 2.200.000,00 € RCS Paris 500 157 532 SIRET 500 157 532 000 10 APE 7911Z - Immatriculation n°IM075100367 GIE ATOUT Garantie financière : APST - IATA : 202 47 312</p>	
---	---	---

## PREAMBULE

Les offres soumises aux présentes conditions de vente sont proposées par la société Le Cercle des Vacances (ci-après : CDV, le cas échéant sous la marque Billets Discount ou Monde des Vols), Société par Actions Simplifiée au capital de 2.200.000€. CDV est titulaire de l'immatriculation n°IM075100367 délivrée par ATOUT France (79/81 Rue de Clichy, 75009 Paris), de l'agrément IATA n°20247312, de l'assurance responsabilité civile professionnelle GENERALI police N°56449454 et de la garantie financière APS.

CDV est également adhérent au SNAV (Syndicat National des Agences de Voyages) et au SETO (Syndicat des entreprises du Tour Operating).

Votre contrat est régi par les conditions de vente en vigueur au jour de votre commande.

Tout client de la société CDV reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente. Ainsi, le client doit avoir atteint la majorité légale et ne pas être placé sous tutelle ou curatelle. Le client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par ses soins ou tout autre membre de sa famille.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE VOLS SECS

### 1. OFFRE PRESENTEE SUR LE SITE INTERNET

Les offres de vente de voyages proposées sur le site Internet, régies par les présentes conditions de vente, sont normalement valables tant qu'elles demeurent en ligne jusqu'à épuisement des places disponibles, et peuvent varier à tout moment.

En effet, nous n'agissons qu'en qualité d'intermédiaire entre vous et les compagnies aériennes.

Aussi, nous nous efforçons d'actualiser nos offres dès que nous avons connaissance d'une information les concernant.

Les demandes de réservations effectuées sur le site sont soumises à des validations par les personnels du CERCLE DES VACANCES, destinées à prévenir les tentatives de fraudes. A cet effet, nous vous rappelons que les demandes de réservations effectuées après 18h, ne pourront pas faire l'objet d'un paiement ou d'une émission des billets le jour même. Veuillez noter que la disponibilité des vols et des tarifs peut avoir évolué lors de la validation par nos services, auquel cas le Cercle des Vacances se réserve le droit d'annuler votre réservation et s'engage à ce qu'aucun paiement ne soit prélevé. Par ailleurs, vous serez alors contacté par un de nos agents qui s'efforcera de vous proposer des solutions alternatives.

Lorsque vous avez complété et validé votre demande, un récapitulatif de dossier incluant le montant des taxes vous est proposé par voie électronique.

Toutes les photos ou images présentes sur les sites de CDV sont non-contractuelles et sont à considérer comme libre illustration non-exhaustive, et non comme une représentation descriptive des produits. En tant que telles, elles ne peuvent engager la responsabilité de CDV.

Le Cercle des vacances est susceptible d'adresser aux clients des offres commerciales par sms.

### 2. PRIX

#### 2.1 GENERALITES

La société CDV propose des prestations à des prix négociés, et publics. Les descriptifs des offres présentées sur nos catalogues électroniques précisent les prestations incluses dans le prix et les éventuelles conditions particulières.

Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA et taxes d'aéroport incluses. Ils peuvent selon les pages du site faire l'objet d'un double affichage hors taxes d'aéroport / taxes d'aéroport incluses.

En l'absence de mention contraire dans la description de l'offre, les prix ne comprennent pas :

- les frais de livraison des titres de transport
- les assurances
- les taxes de sortie de territoire demandées par certains pays, à régler sur place en espèces, lors de l'enregistrement
- les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport
- les excédents de bagage
- les parkings aéroport
- les visas et les frais d'accomplissements des formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'accomplissement du voyage : vaccinations, traitements médicaux, etc.

Il appartient au client d'apprécier avant son inscription si le prix lui convient. Aucune contestation concernant le prix ne pourra être prise en considération ultérieurement.

## Prix au départ de province

Nous ne sommes techniquement pas en mesure d'ajuster les taxes d'aéroport au départ de la province. Ces informations vous seront systématiquement confirmées au moment de la réservation.

## 2.2 REVISION DES PRIX

Les prix indiqués sont ceux en vigueur à la date de la demande en fonction des places disponibles. Ils sont susceptibles de modification sans préavis.

En cas de variation du montant des taxes, redevances passagers et/ou surcharges carburant appliquées par les autorités et/ou compagnies aériennes, celles-ci seront intégralement et immédiatement répercutées dans le prix des prestations à compter de leur date d'application, y compris pour les clients ayant déjà réservé les prestations correspondantes. D'une manière générale, les montants des taxes sont susceptibles d'être ajustés par le transporteur, et répercutés par Cercle des Vacances au client, jusqu'à la date d'émission des titres de transport.

Dans cette hypothèse de variation de prix, les clients seront avisés par email ou par téléphone et une facture complémentaire leur sera adressée.

Dans le cas d'un billet à émission tardive, toute hausse de tarif, taxes, carburant intervenant entre la date du solde et celle de l'émission pourra être intégralement répercutée.

Outre les taxes d'aéroport directement perçues lors de votre achat, des taxes locales supplémentaires peuvent être imposées par les autorités locales de certains pays et sont à régler sur place en monnaie locale, en dollars US ou en euros.

## 2.3 CONDITIONS DE RESERVATION

- séjour minimum pour les vols secs : selon le transporteur, certains tarifs imposent une durée de séjour minimum sur place.

Les prix affichés sont ceux de nos classes de réservation promotionnelles, ils sont sujets à modification sans préavis. En cas de non disponibilité de ces classes au moment du traitement de votre demande, nous vous proposerons d'autres tarifs que nous avons négociés avec nos partenaires.

## 3. CONFIRMATION DES DEMANDES FAITES EN LIGNE

Le récapitulatif de votre demande effectuée en ligne vous est adressé par les systèmes automatiques de Billetsdiscount.com sous forme de courriel récapitulatif.

Le mail de confirmation ne vaut pas confirmation définitive de la commande mais indique que celle-ci est bien enregistrée en vue de son traitement y compris si vous avez procédé au paiement en ligne. Dans le cas très rare où nous ne serions pas en mesure de répondre à la demande, le remboursement vous sera proposé dans les meilleurs délais.

Il vous appartient dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation de demande, notamment en vérifiant que votre installation informatique et votre système de messagerie vous permettent de recevoir ce courrier.

Lors du traitement de votre demande, vous recevrez par voie électronique une confirmation de réservation adressée par un agent de réservation. Il vous appartient dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception de ce courrier électronique, notamment en vérifiant que votre installation informatique et votre système de messagerie vous permettent de recevoir ce courrier.

Il vous appartient également de vérifier impérativement **le jour même de la réception de votre confirmation** (pendant les horaires d'ouverture de l'agence, du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00 et le samedi de 10h à 18h00) **les caractéristiques du voyage et les informations passagers**. Nous vous rappelons qu'une erreur sur ces informations (ex. erreur de nom) peut entraîner l'impossibilité d'utiliser le ou les titres de transport, ainsi qu'un surcoût pouvant atteindre le montant total des billets d'avion en cas de réémission de ces titres. Vous êtes responsable de la validité des informations que vous avez communiquées à nos services et des frais qui pourraient résulter de cette erreur.

## 4. RESERVATION DE SERVICES ADDITIONNELS

Certaines compagnies aériennes permettent la réservation ferme de services additionnels (bagages supplémentaires, bagages spéciaux, placement dans l'avion, animaux de compagnies, repas spéciaux...).

Ces services doivent être demandés au moment de la réservation. Ils seront facturés par le Cercle des Vacances pour que vous n'ayez rien à payer à l'aéroport.

Le Cercle des Vacances garantit la bonne transmission de ces informations aux compagnies aériennes.

Il peut arriver dans certains cas, indépendamment de notre volonté, (changement de vol, changement de plan de cabine) que la compagnie aérienne ne soit pas en mesure d'assurer la prestation. Dans ce cas, le Cercle des Vacances remboursera au client la prestation non réalisée.

Dans ce cas, le client ne pourra prétendre, auprès du Cercle des Vacances à aucun dédommagement.

## 5. PAIEMENT DE VOS BILLETS

### 5.1 MODE DE PAIEMENT

- En espèces : en euros uniquement, directement à nos bureaux au 4, rue Gomboust - 75001 Paris.

- Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de « Le Cercle des Vacances », déposé directement à notre agence ou adressé par courrier postal. Les chèques doivent parvenir dans le même délai que celui précisé aux conditions de paiement (voir ci-après).
- Par carte bancaire : vous pouvez nous transmettre vos coordonnées bancaires lors de votre demande sur notre site, en toute sécurité et en toute confidentialité ou par téléphone auprès de l'un de nos agents.
- Les frais de modification de mode de règlement après débit vous seront facturés 1% du montant débité. La photocopie de la carte bancaire utilisée pour le paiement pourra vous être demandée, ainsi que la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité du porteur de la carte bancaire, et celle du passager.
- Par chèque vacances : il est possible de régler par chèques vacances, soit en partie, soit en totalité, en respectant la procédure décrite ci-après:

Après confirmation de votre réservation, envoi par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt de vos chèques vacances à nos bureaux, avec vos coordonnées (nom, prénom, numéro de dossier), jusqu'à 60 jours avant la date de départ.

Note : nous ne rendons pas la monnaie sur les chèques vacances. En cas d'annulation de votre voyage, la somme créditée correspondra à la valeur du voyage et non à celle des chèques vacances (sous réserve de l'application des frais d'annulation éventuels, cf. paragraphe 5 « Conditions d'annulation »).

Les chèques vacances sont utilisables uniquement pour des voyages à destination de la France et de l'Union Européenne.

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, il appartient au client de s'assurer que les montants ont bien été débités et qu'il a bien reçu la ou les factures correspondant à la prestation fournie par Cercle des Vacances.

Les cartes bancaires suivantes (émises par des banques situées en France) sont acceptées :

- la carte bleue nationale
- la carte Visa, Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite, et Visa Electron, American Express.
- la carte EuroCard/MasterCard

En aucun cas, les paiements par "mandat cash" ne pourront être acceptés.

## 5.2 PAIEMENT EN 4 FOIS CASINO BANQUE

Sur certains dossiers, le Cercle des Vacances pourra proposer au client de payer avec l'offre de paiement en 4 fois de Casino Banque.

Dans ce cas, le client accepte les conditions imposées pour bénéficier de cette offre.

## 5.3 CONDITIONS DE PAIEMENT

### Paiement intégral à la réservation

Tous nos billets d'avion sont payables au comptant le jour de la réservation.

### Paiements à tempérament

Les clients qui désirent payer en plusieurs fois sont invités à nous consulter afin de valider que l'offre retenue est compatible avec cette facilité. Un acompte vous sera alors demandé pour confirmer la réservation. Par défaut, le solde doit être réglé impérativement 60 jours avant le départ sauf mention d'un échéancier de paiement plus souple dans votre itinéraire.

En cas de non-respect de cet échéancier de paiement, le client encourt le risque de devoir payer un supplément, de se voir décaler ses dates, voire de perdre les places réservées et la totalité des sommes versées.

A défaut de parfait paiement, le Cercle des Vacances est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation. Avant réception et encaissement du paiement complet, le Cercle des Vacances n'est pas tenu d'émettre un quelconque billet. Toutefois, le client demeure dans tous les cas responsable du paiement de tous les montants convenus pour les produits ou services commandés.

Ne sont pas considérés comme libératoires de la dette : la remise d'un numéro de carte bancaire tant que l'accord du centre de paiement n'est pas obtenu ni d'un virement avant confirmation de notre banque.

Le non-respect par le client des conditions de paiement sera considéré par le Cercle des Vacances comme une annulation demandée par le client. Dans le cas où le paiement se révélerait être irrégulier, incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, la vente des prestations réservées serait annulée, les frais en découlant étant à la charge du client.

Attention : afin de minimiser les conséquences des fraudes par cartes bancaires, le Cercle des Vacances se réserve le droit d'effectuer des vérifications au hasard et de demander à l'utilisateur de faxer ou poster la preuve de son adresse, une copie recto verso de la carte bancaire servant au paiement, ainsi que celle d'une pièce d'identité du porteur de la carte bancaire et celle du passager et ce avant d'émettre un billet.

**IMPORTANT : lorsque l'étalement du paiement est accepté par le Cercle des Vacances et tant que le solde correspondant au total du dossier n'a pas été versé, le client est redevable de toute augmentation de tarif et/ou de taxes appliquée par la compagnie entre le jour de la réservation et le jour du départ. Les compagnies peuvent en effet être amenées à modifier durant cette période leurs conditions tarifaires, indépendamment de notre volonté.**

**Pour tout paiement par carte bancaire sur notre site sécurisé, le solde devra être réglé avant 18h00, avant la date de solde indiquée sur votre et itinéraire.**

## 6. DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE

Code de la consommation : les règles de la vente à distance prévoient un délai de rétractation de 14 jours pour échange ou remboursement.

Attention : selon ces mêmes règles, ce droit de rétractation n'est pas applicable pour les contrats portant sur le transport des passagers (article L 121-16-1 n°9 du code de la consommation).

Ainsi, pour toute demande de prestation de service effectuée auprès de CDV, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

## 7. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

**Attention : Certains billets ou prestations ne pourront faire l'objet d'aucune modification ou annulation. Les sommes que vous auriez versées dans ces hypothèses ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Nous vous invitons dans tous les cas à vérifier les conditions d'annulation, de modification et d'émission selon le billet ou la prestation réservés auprès de nos agents de réservation, lors de votre commande.**

**Sauf indication contraire écrite stipulée sur l'itinéraire de voyage qui vous est adressé, les vols achetés auprès de Billets Discount/Le Cercle des Vacances sont non remboursables et non modifiables.**

L'annulation ou la modification de votre réservation entraîne des frais qui vous sont facturés selon les modalités ci-dessous.

### 7.1 ANNULATION DE VOL

Toute demande d'annulation doit parvenir au Cercle des Vacances impérativement par courrier électronique à : [annulation@cerclede vacances.com](mailto:annulation@cerclede vacances.com) ou via le formulaire dédié présent sur le site Internet : [www.billetsdiscount.com/annulation/](http://www.billetsdiscount.com/annulation/)

Le Cercle des Vacances vous transmettra en retour, par courrier électronique, le cas échéant, la confirmation de la demande d'annulation. En l'absence de courrier électronique de confirmation émis par le Cercle des Vacances, il vous appartient de vous assurer auprès de nos services de la prise en compte de votre demande d'annulation.

Un dossier est considéré annulé au moment de la réception de l'avis d'annulation par email.

#### **Vols non remboursables :**

L'annulation des vols entraîne des frais à hauteur de la totalité (100%) du montant de la réservation.

Veillez noter qu'en cas d'annulation de vols non remboursables, certaines taxes sont remboursables, les clients doivent en faire la demande par écrit auprès du service annulation.

#### **Vols à remboursement partiel :**

En fonction de la compagnie aérienne et du type de tarif, un remboursement partiel est parfois possible sous certaines conditions.

Si un remboursement partiel peut être obtenu auprès de la compagnie aérienne, toute annulation de la part du voyageur entraînera dans tous les cas la perception par le Cercle des Vacances de frais d'annulation d'un montant minimum de 200€ par passager et ce quelle que soit la date d'annulation.

*\* Quel que soit le type de voyage, il est précisé, qu'en cas d'annulation, les primes d'assurance restent acquises au Cercle des Vacances.*

L'annulation de votre réservation pour quelque raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement des sommes dont vous êtes redevable auprès du Cercle des Vacances.

### 7.2 MODIFICATION DE VOL

Toute demande de modification doit parvenir au Cercle des Vacances impérativement par téléphone au [01.40.15.15.08](tel:0140151508) (depuis la France) ou au [+61 280 15 29 82](tel:+61280152982) (depuis l'Australie) ou enfin au [+64 980 10 694](tel:+6498010694) (depuis la Nouvelle-Zélande).

Dans le cadre d'une demande de modification, le service transport vous fera parvenir vos nouveaux billets électroniques. En l'absence de courrier électronique de confirmation émis par le Cercle des Vacances, il vous appartient de vous assurer auprès de nos services de la prise en compte de votre demande de modification.

#### **Modification avant le départ :**

**Si une modification avant le départ est autorisée sur le billet**, les frais applicables sont ceux de la compagnie, plus la différence tarifaire (en cas de différence de tarif), plus 50€ au minimum de frais de dossier par passager.

Les modifications sont possibles sous réserve d'acceptation par la compagnie (dans le cas contraire, les conditions d'annulation s'appliquent).

Sur les vols réguliers, tous les tronçons doivent être utilisés, fautes de quoi, la compagnie aérienne sera en droit de réajuster le tarif ou d'annuler les places.

#### **Modification après le départ :**

Les modifications après le départ sont à demander à destination, auprès de la compagnie aérienne concernée, selon disponibilités. Les frais varient selon les compagnies, et des frais peuvent s'ajouter si la classe de réservation d'origine n'est plus disponible.

La modification de votre réservation pour quelque raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement des sommes dont vous êtes redevable auprès du Cercle des Vacances.

**Attention : La modification de date de retour doit être demandée avant la date de retour indiquée sur le billet.**

## **8. REMISE DES DOCUMENTS DE VOYAGE**

Les billets d'avion, sur support électronique uniquement (billet électronique ou « e-ticket ») seront émis selon la date qui nous est imposée par la compagnie aérienne.

Le client communique une adresse « électronique » où CDV pourra lui adresser certains documents relatifs à son voyage. Les billets électroniques sont de ce fait adressés :

- En règle générale au plus tard 10 jours avant le départ
- Dans le cas où l'itinéraire comprend une mention concernant une « émission tardive », au plus tard la veille du départ.

Le client est tenu de vérifier qu'il a bien reçu le mail contenant les billets électroniques. En cas de transmission erronée par le client de ses coordonnées, CDV décline toute responsabilité en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du voyage due à la non réception des documents de voyage.

Pour les billets électroniques, vous êtes convoqué directement au comptoir d'enregistrement de la compagnie assurant votre transport et qui vous remettra votre carte d'embarquement.

Notre système vérifie le bon envoi des documents mais pas leur réception. Si vous ne les recevez pas, il vous appartient de nous le faire savoir pour que nous puissions vous les réexpédier à temps.

Par ailleurs, jusqu'à la dernière minute nos prestataires sont susceptibles de modifier les horaires de vols. Aussi, nous vous recommandons de consulter régulièrement les messages de votre boîte mail ou de votre messagerie téléphonique jusqu'au moment de votre départ, ainsi que le lien fourni dans votre itinéraire ou billet électronique, même si vous avez déjà réceptionné vos documents de voyage.

En raison de contraintes techniques propres aux systèmes des compagnies aériennes, l'émission de billet sur support électronique peut s'avérer impossible. Cette situation indépendante de notre volonté ne peut engager notre responsabilité. Dans ce cas, le CDV s'engage à vous rembourser le billet dans les meilleurs délais.

## **9. TRANSPORT AERIEN**

### **9.1 RESPONSABILITE**

CDV agit en tant que simple intermédiaire entre le client et la compagnie aérienne, lors de l'achat d'un billet sur vol régulier.

La responsabilité de CDV est énoncée à l'article L211-17 du Code du Tourisme et à l'article 15 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004, dite loi de confiance dans l'économie numérique (LEN).

Les conséquences des accidents / incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention Montréal ou la Convention de Varsovie ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

CDV agissant en tant que simple intermédiaire entre le client et la compagnie aérienne, les articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Nous rappelons que les horaires de tous les vols, ainsi que les types d'appareils sont communiqués à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications. Ils ne sont jamais un élément contractuel du billet de transport et ne peuvent engager ni la responsabilité des compagnies aériennes, ni celle de CDV.

De même, le nom de l'aéroport, lorsque la ville desservie en comporte plusieurs, est donné à titre indicatif et soumis à des modifications éventuelles sans que celles-ci puissent donner lieu à un dédommagement.

Les compagnies aériennes peuvent être contraintes de modifier l'itinéraire ainsi que les horaires. Le maximum sera fait pour avertir le client dès connaissance de ces changements.

Les compagnies aériennes empruntées apportent toutes les garanties de sécurité et de confort aux passagers. L'importance croissante du trafic, l'encombrement de l'espace aérien à certaines périodes, les mesures renforcées de sécurité qui sont prioritaires, le respect des règles de navigation aérienne, les délais de traitement des appareils dans les aéroports, peuvent entraîner des retards, surtout en période de pointe.

Les vols directs peuvent être « non stop » ou comporter une ou plusieurs escales avec changement ou non d'appareil sans que CDV en soit nécessairement informé. Il en est de même pour les vols en connexion qui peuvent faire l'objet de changement d'appareils, d'horaires ou d'escales.

Toute place sur un vol non utilisée de votre fait à l'aller et/ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même dans le cas d'un report de date.

L'abandon d'un vol au bénéfice d'un autre vol par choix délibéré de votre part entraîne le paiement intégral du prix du voyage au tarif en vigueur.

### **9.2 ENREGISTREMENT**

Sauf mention contraire, les passagers sont convoqués au comptoir aéroport trois heures avant le décollage. Il vous appartient de vérifier l'heure limite d'enregistrement au-delà de laquelle l'enregistrement des passagers n'est plus accepté.

Ces délais peuvent varier pour les passagers nécessitant une assistance (cf. dessous). CDV ne peut être tenu responsable et ne pourra prendre en charge quelque frais que ce soit si un passager se voyait refuser l'enregistrement pour présentation au-delà de l'heure limite.

Le passager sera alors considéré comme " no-show " et ne pourra prétendre au remboursement du billet non utilisé.

*Attention : les personnes handicapées, les enfants non accompagnés (UM), les passagers ayant des bagages hors format ou avec des excédents de bagages, ou voyageant avec des animaux placés en soute doivent contacter préalablement la compagnie aérienne afin de vérifier l'heure limite d'enregistrement.*

### **9.3 NON PRESENTATION AU DEPART**

Le non embarquement sur le vol aller entraîne automatiquement l'annulation du vol retour par la compagnie aérienne, sans que vous puissiez prétendre à un report ou à un quelconque remboursement du billet initial ou des billets rachetés par vos soins, ou encore des frais d'hébergement ou autres.

### **9.4 PRE ET POST ACHEMINEMENT**

Si le vol prévu pour effectuer le pré-acheminement ou post-acheminement venait à être annulé ou retardé pour quelque raison que ce soit (exemples : grève, nombre insuffisant de passagers, conditions météorologiques difficiles, retard, problème technique), les compagnies se réservent la possibilité d'assurer en ce cas le transport par tout autre mode (autocar, train, etc.).

Si vous organisez vous-même votre pré ou post-acheminement, nous vous conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour vous éviter tout risque de perte financière.

Il vous est également conseillé de ne prévoir aucun engagement important le jour de votre retour ou le lendemain.

Les conséquences des retards (vol régulier manqué) lors des pré et post-acheminements qui sont organisés par vous ne peuvent être supportées par CDV.

### **9.5 BAGAGES**

Chaque compagnie a sa propre politique en matière de bagages. Il est de la responsabilité du client de se renseigner et de vérifier que les bagages répondent aux conditions fixées par la compagnie du transport effectif.

La compagnie aérienne n'est responsable à votre égard, pour les bagages que vous lui avez confiés, qu'à hauteur des indemnités prévues par les conventions internationales.

En cas de détérioration, acheminement tardif, vol, perte de bagages ou achats, vous devez vous adresser à la compagnie aérienne pour lui faire constater la détérioration, l'absence ou la perte de vos effets personnels avant votre sortie de l'aéroport, puis lui adresser une déclaration en y joignant les originaux des pièces suivantes : titre de transport, coupon d'enregistrement du bagage, et la déclaration.

Nous ne saurions répondre de toute perte, avarie, vols d'effets personnels et de bagages.

Les voyageurs ont la possibilité de souscrire une police d'assurance garantissant la valeur de ces objets.

#### **9.5-1 BAGAGE CABINE**

Généralement, une seule pièce de bagages ne devant pas dépasser 5 kg est admise par personne en cabine en plus d'un sac plastique contenant des produits hors taxes. La taille maximale permise du bagage cabine est 50cm X 37cm X 25cm.

#### **9.5-2 FRANCHISE DE BAGAGES EN SOUTE**

La franchise de bagage varie en fonction de la compagnie et de la destination. Tout excédent est sujet à l'espace et au poids disponible à bord de l'appareil. Cet excédent sera à votre charge et à payer au comptoir de la compagnie sauf dans le cas où vous auriez réservé le service additionnel de bagage supplémentaire auprès du Cercle des Vacances, tel que défini par le chapitre 4.RESERVATION DE SERVICES ADDITIONNELS de ces présentes conditions générales.

#### **9.5-3 BAGAGES SPECIAUX**

Préalablement à toute réservation, vous devez impérativement vous renseigner directement auprès de la compagnie sur laquelle vous avez prévu de voyager. Le transport de bagages spéciaux peut être payant, généralement, le paiement se fera au comptoir de la compagnie.

Le Cercle des Vacances peut, selon les cas :

- Transmettre votre demande de bagage spécial à la compagnie aérienne, le paiement se faisant alors directement auprès de la compagnie.

- Réserver le service additionnel tel que décrit dans le chapitre 4.RESERVATION DE SERVICES ADDITIONNELS de ces présentes conditions générales de vente, le paiement se faisant alors directement auprès du Cercle des Vacances.

Dans tous les cas, la demande doit être faite au moment de la réservation.

L'acceptation du bagage reste au bon vouloir de la compagnie aérienne.

### **9.6 BEBES ET ENFANTS**

Les bébés (- de 2 ans) n'occupent pas de siège ; le prix de leur billet correspond généralement à 10% du tarif officiel.

Les enfants (de 2 à 11 ans révolus) sur certains vols peuvent bénéficier de réduction.

A moins d'être accompagné d'un adulte, aucun enfant de moins de 5 ans ne sera autorisé à voyager.

Pour les enfants âgés de 5 à 12 ans inclus, les compagnies peuvent proposer des billets spécifiques pour ces enfants.

**Il est impératif de faire cette demande dès la réservation.**

## **9.7 FEMMES ENCEINTES**

Les compagnies aériennes peuvent parfois refuser l'embarquement à une femme enceinte lorsqu'elles estiment, en raison du terme de la grossesse, qu'un risque d'accouchement prématuré pendant le transport est possible.

## **9.8 ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Préalablement à toute réservation, vous devez impérativement vous renseigner directement auprès de la compagnie sur laquelle vous avez prévu de voyager. Le transport des animaux peut être payant, généralement, le paiement se fera au comptoir de la compagnie.

Le Cercle des Vacances peut, selon les cas :

- Transmettre votre demande d'animal de compagnie à la compagnie aérienne, le paiement se faisant alors directement auprès de la compagnie.
- Réserver le service additionnel tel que décrit dans le chapitre 4. RESERVATION DE SERVICES ADDITIONNELS de ces présentes conditions générales de vente, le paiement se faisant alors directement auprès du Cercle des Vacances.

Dans tous les cas, la demande doit être faite au moment de la réservation. L'acceptation de l'animal reste au bon vouloir de la compagnie aérienne.

## **9.9 REPAS SPECIAUX**

La demande doit être formulée par le voyageur au moment de la réservation et est soumise à l'acceptation par la compagnie aérienne.

## **9.10 PASSAGERS A MOBILITE REDUITE**

Généralement les compagnies aériennes peuvent fournir un service spécial pour les passagers à mobilité réduite. Il faut en faire la demande lors de la réservation.

## **10. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES**

Vous devez impérativement être en règle avec les autorités locales pour vos formalités de police, de douane et de santé. Pour vous informer : [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr), [action-visa.com](http://action-visa.com), [travelsante.com](http://travelsante.com)

L'accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombent. Tout participant qui ne pourrait embarquer sur un vol faute de présenter les documents requis ne peut prétendre à aucun remboursement.

Il vous appartient de respecter scrupuleusement ces formalités et de vous assurer que les noms et prénoms qui figurent sur vos documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport, visas, etc.

CDV ne pourra en conséquence être tenu pour responsable de votre inobservation de ces obligations, notamment dans le cas où vous verriez refuser l'embarquement ou le débarquement, ou infliger le paiement d'une amende.

CDV ne saurait en aucun cas se voir imputer les frais d'amende et/ou de droits résultant de l'inobservation des règlements douaniers ou sanitaires des pays visités.

### **10.1 Documents obligatoires**

Il est de la responsabilité du passager de s'assurer qu'il est en possession de tous les documents officiels nécessaires, de présenter tous les documents de sortie, d'entrée et autres exigés par les lois, règlements, ordonnances, requêtes ou exigences des pays concernés. Le transporteur se réserve le droit de refuser de transporter un passager qui ne se serait pas conformé aux lois, règlements, ordonnances, requêtes ou exigences applicables ou dont les documents seraient incomplets, et le passager ne pourra dans ce cas prétendre à aucun remboursement.

### **10.2 Passagers mineurs**

Les enfants mineurs doivent être en possession de papier d'identité à leur nom. Les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel.

Attention, en fonction des destinations, d'autres documents peuvent être demandés pour les mineurs, qu'ils voyagent ou non avec leurs parents ; vous devez donc vous renseigner auprès des autorités compétentes.

Le Cercle des Vacances ne saurait être tenue responsable si un mineur non accompagné était inscrit à son insu sur un voyage.

### **10.3 R ressortissants non français**

Les ressortissants des pays étrangers doivent impérativement se renseigner préalablement à leur inscription auprès des autorités compétentes du ou des pays de destination.

Pour bien préparer votre voyage, nous vous conseillons vivement de consulter toutes les informations sur les pays à visiter et sur les démarches administratives et sanitaires à accomplir sur les sites Internet suivants : [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr), [action-visas.com](http://action-visas.com)

Quelle que soit votre nationalité, nous vous recommandons vivement de vous assurer auprès des consulats et ambassades des pays visités, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits, des formalités administratives et/ou sanitaires que vous devez accomplir pour vous-même, ainsi que pour vos enfants mineurs. Seules ces administrations sont à même de vous donner des informations parfaitement mises à jour.

## 11. ASSURANCES

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Une fois que vous avez souscrit une garantie, il n'est pas possible de la modifier ultérieurement et de la remplacer par une autre garantie, ou de l'annuler.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement.

CDV vous propose de souscrire au moment de votre réservation trois assurances auprès de la compagnie Mutuaide Assistance (contrat 4178, 4283 et 4179) et qui offrent la possibilité de choisir entre deux types de garanties : assurance annulation et assurance multirisques.

Ces assurances ne sont pas souscrites automatiquement par CDV pour le compte du client. Les assurances doivent impérativement être souscrites au moment de la demande, par téléphone ou en remplissant le formulaire sur le site web.

Ce résumé de garanties n'a pas valeur contractuelle.

### **Formule 1 - Annulation - contrat 4178 :**

Voir les détails du contrat en cliquant sur le lien ci-dessous :

[www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/VS/annulation.pdf](http://www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/VS/annulation.pdf)

### **Formule 2 - Annulation vols Océanie et Working Holiday Visa - contrat 4283 :**

Voir les détails du contrat en cliquant sur le lien ci-dessous :

[www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/OCVS/annulation.pdf](http://www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/OCVS/annulation.pdf)

### **Formule 3 - Multirisques – contrat 4179 :**

Voir les détails du contrat en cliquant sur le lien ci-dessous :

[www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/VS/multirisques.pdf](http://www.cerledesvacances.com/assurances/mutuaide/VS/multirisques.pdf)

## 12. RECLAMATION

Le service relations Clientèle du Cercle des Vacances est accessible par courrier postal à l'adresse ci-dessous et par mail à [serviceclient@cerledesvacances.com](mailto:serviceclient@cerledesvacances.com) :

CERCLE DES VACANCES  
31 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Les réclamations concernant les prestations aériennes ne pourront être prises en compte qu'après remise des originaux des titres de transport correspondants et du certificat d'irrégularité (bagage ou/et horaires) délivré par la compagnie aérienne à l'aéroport.

Toute réclamation doit faire l'objet d'un écrit : un accusé réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa prise en charge par le service concerné vous sera adressé dans les sept jours ouvrés suivants sa réception. Dans la plupart des cas, la réponse définitive dépendra du délai de réponse du ou des prestataires concernés.

Aucune réclamation ou contestation de réponse n'est acceptée par téléphone. Un écrit doit être adressé au service concerné pour que le dossier soit réétudié.

En cas de perte ou de détérioration de vos bagages au cours du transport aérien, préalablement à toute réclamation auprès de notre service après-vente, vous devez vous adresser à la compagnie aérienne :

- en lui faisant constater la perte ou détérioration de vos bagages avant votre sortie de l'aéroport,
- puis en lui adressant une déclaration. Vous devez y joindre les originaux des pièces suivantes : titre de transport, déclaration de perte, coupon d'enregistrement de bagage. Si vous avez souscrit le contrat d'assurance EUROPEENNE D'ASSURANCE N° 7.905.204 il vous appartient de faire la déclaration dans les délais prévus dans ledit contrat.

Après avoir saisi le service relations Clientèle et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme, quand toutes les voies de recours internes auront été épuisées. Les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Depuis le 15 février 2016, et suite à l'entrée en vigueur du Règlement Européen n°524/2013 ODR (Online Dispute Résolution), la Commission Européenne, met en place une plateforme de règlement en ligne des litiges, permettant aux consommateurs et aux commerçants de régler un différend suite à l'achat d'un bien ou d'un service en ligne.

Retrouvez toutes les informations sur : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

## 13. DROIT APPLICABLE

CDV est une société française. Le contrat de vente conclu entre le client et CDV est soumis au droit français.



#### **14. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Afin d'assurer une qualité de service optimale, nous vous informons que votre conversation avec nos conseillers clientèle peut être écoutée ou enregistrée à l'aide d'un système déclaré à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Soucieux du respect de votre vie privée et de la protection des informations que vous lui fournissez, CDV respecte la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Parmi les informations que nous sommes amenées à vous demander, certaines sont obligatoires car indispensables au traitement de votre dossier, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes (services d'abonnement à notre newsletter).

Ces données sont collectées lors de votre identification sur le site internet, lors de votre participation à un jeux-concours, ou lors de votre inscription à notre newsletter.

Elles sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le seul but de répondre à votre demande.

Elles peuvent également nous servir à vous contacter après votre retour de voyage, afin de recueillir votre avis sur ces prestations dans le cadre d'enquêtes de qualité.

**Le traitement de toutes vos informations personnelles par l'intermédiaire de nos services est déclaré à la CNIL (numéro de déclaration 1466348).**

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.  
Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à :

CERCLE DES VACANCES  
31 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS